

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1-92-1904 promulguant dans la Colonie le décret du 30 août 1903, fixant de type de la pièce de nickel de 0.25.

n° 1-92-1904

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 novembre 1903

Numéro JO
n° 92 du 01/07/1904

Date du numéro
1 juillet 1904

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique au 18 septembre 1844, rendue applicable au Protectorat par décret 18 juin 1884.

Vu la loi du 31 mars 1903

Vu le décret du 30 août 1903, fixant le type de la pièce de nickel de 0,25.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Est promulgué dans le Protectorat, pour y être exécuté suivant sa forme et teneur le décret du 30 Août 1903, fixant le type de la pièce de nickel de 0 fr. 25.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera notifié au Trésorier-Payeur.

ALBERT DURARRY.